

EPAGE Aveyron Amont

Procès-Verbal

Séance du 16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre 2025 à 10h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lavernhe, sous la présidence de M. ARTUS Michel.

PRESENTS, AYANT POUVOIR DE VOTE : M. ARTUS Michel, M. BERNIE Christophe, M. CROS Sébastien, M. CROS Emmanuel, M. DELERIS Francis, M. DELPECH Michel, M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. ISSALY Jean-Pierre, M. LACOMBE Christian, M. LACOMBE Jean-Marie, M. PRINGAULT Pascal, M. RAUNA Alain, M. SAHUQUET Jean-Marc, M. VIVENS André, M. MARTY Patrick

Élus excusés : M. BARTHEYE Pierre-Jean, M. BERNAD Pierre-Louis, M. BOUCHET Didier, M. CATALA Guy, Mme LACOMBE Sophie, Mme MOYA Catherine, M. ORCIBAL Jean-Sébastien, M. KEROSLIAN Jean-Philippe, Mme TAUSSAT Régine, Mme VARSİ Florence, M. VIDAL Jean-François, M. ALIBERT Jean-Louis, Mme BERARDI Marion, M. BESSIERE Jean-Marc, M. BOUYSSOU Yves, M. BREFUEL Joël, M. CASTELLA Yves, M. DESTREBECQ Clovis, M. DURAND Claude, M. GAFFARD Laurent, M. GINESTET Germain, M. LACAZE François, M. LAGARRIGUES Gilles, M. LACAZE François, M. LIEGEOIS Patrick, M. LOMBARD Vincent, Mme PAGES-TOUZE Laurence, M. RUSCASSIE Gilles, M. SOULIE Anthony, M. SOUYRI Jacques

Élus absents : M. MOURIES Jérôme, M. SEGUIN Denis

Services et partenaires présents : M. DORADO Thibaut de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Mme SUDRES Marion, Mme FOURNEL Chloé, M. SENE-LACOMBE Paulin, Mme BLONDEL Claire, M MIQUEL Vincent, Mme DOUZOU Lola, Mme GOMBERT Pauline

Services et partenaires absents et excusés : néant

Président de séance : M. Michel ARTUS

Secrétaire de séance : M. Patrick GAYRARD

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. ARTUS remercie les différents participants pour leur présence à la réunion de ce jour.

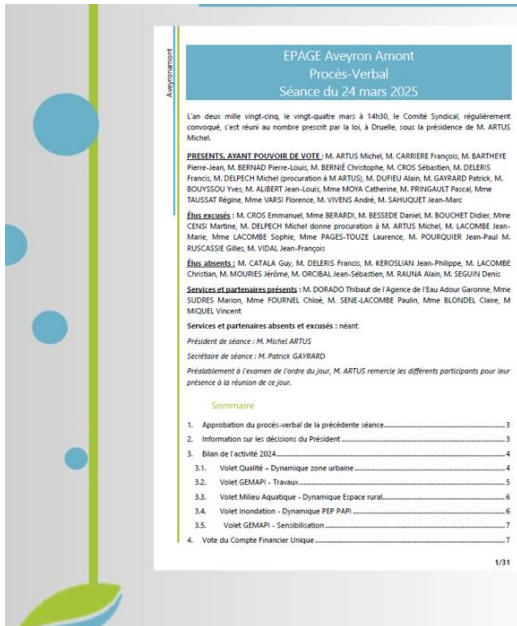
Sommaire

1.	Approbation du procès-verbal de la précédente séance.....	3
2.	Information sur les décisions du Président	3
3.	Point d'étape sur les actions 2025	4
3.1.	Contrat de Rivière : Bilan et Elaboration du nouvel outil	4
3.2.	Volet Agricole : actualités.....	8
3.3.	Volet Inondations : actualités PEP-PAPI.....	9
3.4.	Volet PPG : travaux 2025	10

4. Structuration de l'EPTB Tarn-Aveyron	18
4.1. Contexte.....	18
4.2. Gouvernance	18
4.3. Points-clés pour avancer ensemble.....	19
5. Programme d'actions 2026 : Dépôt des dossiers de subventions.....	19
5.1. Animations 2026.....	19
5.2. Programme d'actions 2026.....	22
5.3. Administration du syndicat.....	30
5.4. Informations diverses.....	34

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Les membres du comité syndical sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques relatives à l'examen du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025, mis en ligne sur le site www.aveyronamont.fr et transmis à l'ensemble des communes et EPCI, et délégués disposant d'une



Conseil Syndical du 24 mars 2025

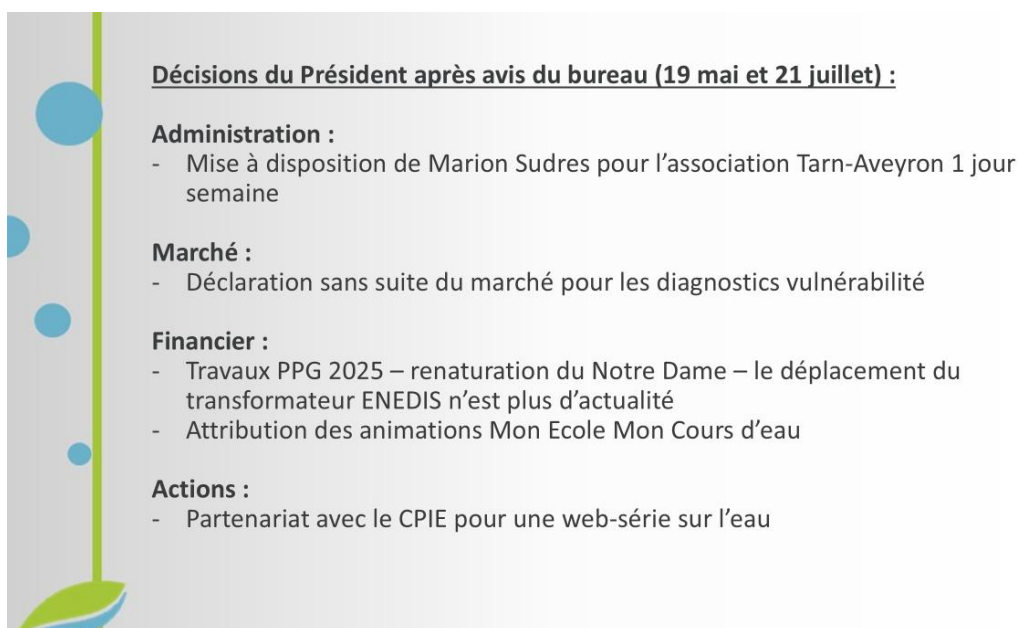
- Bilan de l'activité 2024
- Vote du Compte Financier Unique
- Vote du Budget Primitif 2025
- ...

adresse courriel.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
D'approuver le PV de la précédente séance
(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

2. Information sur les décisions du Président

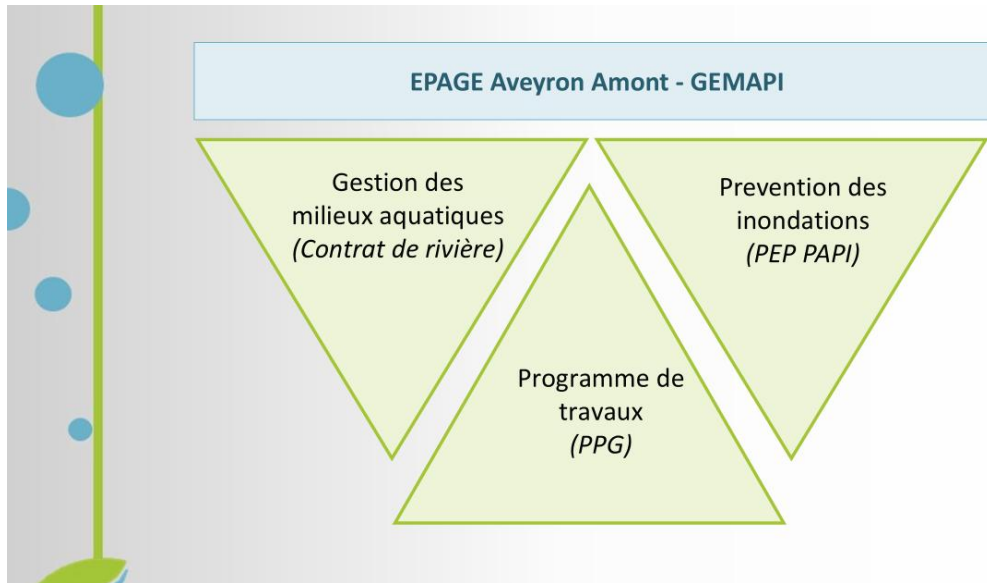
M. ARTUS, Président, rend compte des décisions prises récemment par délégation du conseil conformément à la délibération n°2020-11 du 27/08/2020 :



LE COMITE SYNDICAL
Prend acte de ces décisions du Président prises par délégation du conseil

3. Point d'étape sur les actions 2025

Les actions de l'EPAGE Aveyron Amont se divisent en plusieurs programmes dont 3 principaux :



3.1. Contrat de Rivière : Bilan et Elaboration du nouvel outil

Bilan par opération

2 bilans :

- Par opération/actions du contrat
- Par masses d'eau – analyse spatiale

Bilan par opération

VOLET A - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Accompagner la mise en place de nouveaux sites de baignade

DESCRIPTEUR DE L'OPERATION ET OBJECTIFS DU CONTRAT
Sécuriser la pratique de la baignade sur la rivière Aveyron via la mise en place de profils de baignade et des prescriptions/actions qui en découlent.

BAIGNADE - 1 - Acquies des connaissances sur la qualité bactériologique de l'eau
BAIGNADE - 2 - Réaliser des profils de baignade

Indicateurs	Prévisions	Réalisés	Objectifs
Nombre de sites de baignade	10 sites prévus	17 points de baignade réalisés sur 16 communes et 10 sites de baignade réalisés sur 10 communes.	Points de baignade réalisés
Nombre de communes de baignade	5 sites	6 sites : Mende, Commarque et La Selve d'Aveyron, Commarque, Mende, Commarque	Communes
Nombre de profils de baignade réalisés	4 profils de baignade pour 4 sites	5 profils de baignade réalisés : Mende, Commarque et La Selve d'Aveyron, Commarque, Mende, Commarque	Profils
Plan de baignade réalisé	1 plan de baignade pour 1 site	1 plan de baignade réalisé : Mende, Commarque et La Selve d'Aveyron, Commarque, Mende, Commarque	Plans de baignade réalisés

CHIFFRES CLES AVANT APRES OPERATION

AVANT L'OPERATION
0 sites officiels de baignade en milieu naturel sur le bassin versant Aveyron Amont. Sur deux sites (Cluses et Val de Larnac) - Baignade aménagée et surveillée.

APRES L'OPERATION
14 sites officiels de baignade en milieu naturel sur le bassin versant Aveyron Amont. Sur deux sites (Cluses et Val de Larnac) - Baignade aménagée et surveillée.
+ 14 sites officiels de baignade en milieu naturel sur le bassin versant.

MAITRES D'OUVRAGE
EPAGE Aveyron Amont et Collectivités associées.

PARTENAIRE
Agence régionale de la Santé (ARS)

Bilan par masse d'eau

FRFR377_4 - RUISSEAU DE CASSUREX

ACTIIONS MENÉES SUR LA ME DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE 2020-2024

Thème	Action	Détails d'actions opérationnelles	Objectifs
Agri01a	ABR-01. Contrôler le niveau des étiages dans les zones de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	Diagnostic réalisé sur le bassin d'une étiage, soit sur 1500 mètres sur le bassin des Ruisseaux de Cassurex
Agri01a	ABR-02. Réaliser un état des lieux de l'état des lieux de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	2 opérations réalisées sur la masse d'eau: état des lieux de baignade et diagnostic de baignade
Agri01a	ABR-03. Implémenter et maintenir des sites de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	Édifier de nouveaux sites de baignade
Agri01a	ABR-04. Réaliser l'état des lieux de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	Diagnostic de baignade réalisé sur le bassin d'une étiage, soit sur 1500 mètres sur le bassin des Ruisseaux de Cassurex
Agri01a	ABR-05. Réaliser l'état des lieux de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	2 opérations réalisées sur la masse d'eau: état des lieux de baignade et diagnostic de baignade
Agri01a	ABR-06. Optimiser l'entretien, l'entretien et la gestion des sites de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	40 000€ de travaux réalisés pour améliorer l'entretien des sites de baignade
Agri01a	ABR-07. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-08. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	2 opérations réalisées sur la masse d'eau: état des lieux de baignade et diagnostic de baignade
Agri01a	ABR-09. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-10. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-11. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-12. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-13. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-14. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-15. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-16. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-17. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-18. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-19. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-20. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-21. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-22. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-23. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-24. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-25. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-26. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-27. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-28. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-29. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau
Agri01a	ABR-30. Diagnostic de baignade	Masses d'eau: Ruisseau de Cassurex	1 diagnostic de baignade réalisé sur la masse d'eau

BILAN 2020-2024 : Actions menées sur la masse d'eau

4/36

Chiffres clés par opérations

28 opérations
Etat de réalisation
 ▶ 20 opérations **terminées**
 ▶ 5 opérations **continues**
 ▶ 3 opérations en **cours**

Atteinte des objectifs
 ▶ 12 opérations avec les **objectifs atteints**
 ▶ 4 opérations **au-delà des objectifs initiaux**
 ▶ 12 opérations avec les **objectifs partiellement atteints**

Etat d'avancement

■ Opération terminée
 ■ Opération continue
 ■ Opération en cours

Atteinte des objectifs

■ Objectifs atteints
 ■ Au-delà des objectifs initiaux
 ■ Partiellement atteints

Chiffres clés par actions

108 actions
Etat de réalisation
 ▶ 77 actions **terminées** dont 2 actions supplémentaires
 ▶ 18 actions **continues**
 ▶ 4 actions en **cours de réalisation**
 ▶ 9 actions **non démarrées**

Atteinte des objectifs
 ▶ 57 actions avec les **objectifs atteints**
 ▶ 16 actions **au-delà des objectifs initiaux**
 ▶ 21 actions avec les **objectifs partiellement atteints**
 ▶ 15 actions avec les **objectifs non atteints**

Etat d'avancement

■ Action terminée
 ■ Action supplémentaire
 ■ Action continue
 ■ Action en cours
 ■ Action non démarrée

Atteinte des objectifs

■ Objectifs atteints
 ■ Au-delà des objectifs initiaux
 ■ Objectifs partiellement atteints
 ■ Objectifs non atteints

Bilan par masse d'eau

Bilan par opération

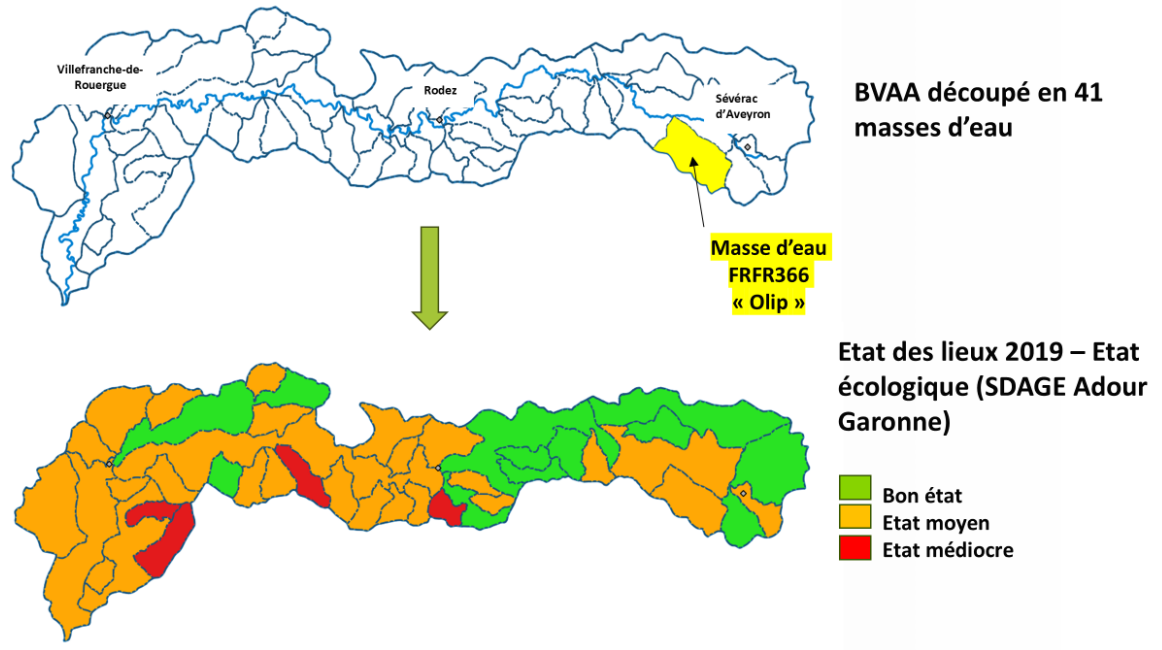
2 bilans :

- Par opération/actions du contrat
- Par masses d'eau – analyse spatiale

Bilan par masse d'eau

Bilan par opération

Bilan par masse d'eau



M. Cros demande des informations sur l'évolution de cet état des lieux. Mme Douzou indique que le dernier état des lieux date de 2025. Selon les données de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, on constate une amélioration de la qualité écologique des masses d'eau sur le territoire, avec 46% de masses d'eau aujourd'hui en bon état, contre 27% en 2013. L'état des lieux 2025 se réfère sur 3 années : 2021-2022-2023

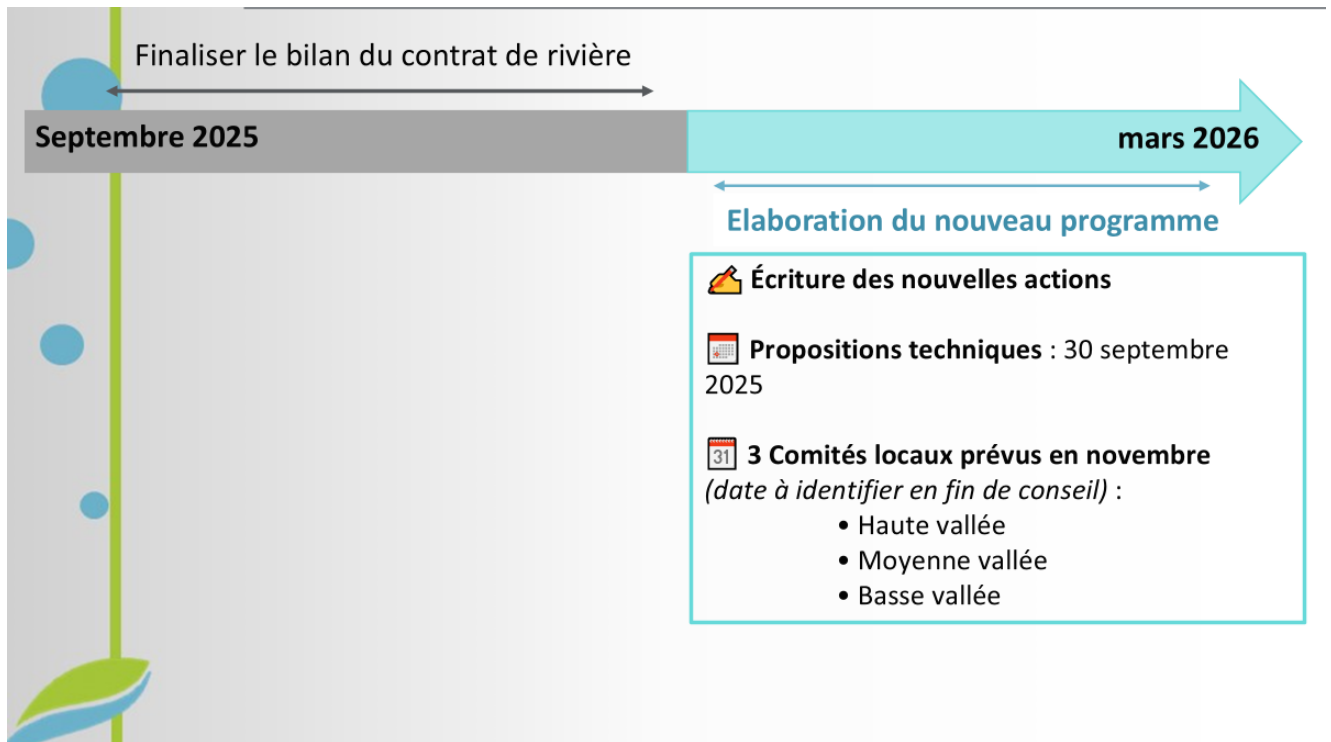
En complément, la Fédération de Pêche de l'Aveyron réalise une étude qui reprend des données depuis 2010, pour avoir une vision globale de l'évolution de l'état des masses d'eau.

Exemple de la masse d'eau OLIP

BILAN 2020-2024 : Actions menées sur la masse d'eau

FRFR366 L'OLIP

FRFR366 L'OLIP			
► ACTIONS MENEES SUR LA ME DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE 2020-2024			
Thème	Action	Echelle d'analyse spatiale	Chiffres clés
Agricole	AGRI-7: Poursuivre et engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants	Masse d'eau Olip	7 exploitations présentes sur la masse d'eau ont engagé des MAEC, représentant 181 ha
Agricole	AGRI-2 : Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versants de l'Olip et de la Briane	Masse d'eau Olip	Cartographie réalisée avec zoom sur l'Olip
Agricole	AGRI-3 : Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau des bassins versants de l'Olip et de la Briane	Masse d'eau Olip	2 années de suivi
Agricole	AGRI-6 : Continuer à réaliser des diagnostics haies/bocages	Masse d'eau Olip	Diagnostic haies sur 315 ha
Forêt	FORET-2 : Réalisation de diagnostics environnementaux chez les propriétaires forestiers, pré-identifiés par le CBPP, sur le massif du Lévézou	Masse d'eau Olip	3 plans simples de gestion, 3 diagnostics
Assainissement	SA-1, Améliorer les équipements des systèmes d'assainissement	Severac d'Aveyron	Etude réalisée - Diagnostic et gestion des ouvrages et des réseaux d'eaux usées (Severac d'Aveyron)
Assainissement	SA-2, Optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement	Masse d'eau Olip	Travaux : Amélioration de la station de Recoules Prévaquères + Extension du réseau de Saint Amans de Vares
Milieux aquatiques	MAPPG-6, Déclinaison des 3 premières tranches des actions du PPG Aveyron amont 2022-2026	Masse d'eau Olip	Diagnostic : 14 km de cours d'eau diagnostiqué en 2021 Mis en défens : 4 km de cours d'eau + installation de 2 points d'abreuvement + SAV abreuvement clôture dans 4 exploitations Restauration hydromorphologique (micro seuils) et revégétalisation du ruisseau de Laventhe (sur 73m) Traitement de la ripisylve : 9 km Embâcles : 3 interventions
Inondation	INON-2 : Accompagner l'élaboration des PCS	Severac d'Aveyron	Accompagnement à l'élaboration du DICRIM et PCS
Suivi	SUVI-1, Maintenir le réseau de suivi actuel	Masse d'eau Olip	1 station qualité sur la masse d'eau Campagnes de suivi thermique
Ressource	RESS - 8 : Mettre en place un réseau simplifié de suivi des étages (type ONDE) sur les bassins versants à enjeux (Olip, Briane et Serrens)	Masse d'eau Olip	3 points de suivi
Ressource	RESS - 5 : Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques, soutien des zones humides, volumes stockés...)	Masse d'eau Olip	1 jaugeage sur l'Olip sur deux années
Sensibilisation	SENSIBIL-1, Mon école mon cours d'eau	Masse d'eau Olip	Une intervention dans les deux écoles du territoire (Laventhe et Recoules Prévaquères). Animation renforcée à Laventhe (plantations)



3.2.Volet Agricole : actualités

Étude agraire par les étudiants de Supagro Montpellier

Évolution des pratiques agricoles et dynamiques sur le haut bassin Aveyron Amont

 Du 22 septembre au 3 octobre

- Lectures de paysages
- Rencontres d'agriculteurs et agricultrices (actifs et retraités)

Temps forts

22/09 : lancement à Sévérac, point de vue depuis le château


23/09 matin : visite du marché aux bestiaux de Laissac

02/10 : restitution finale



Les PSE (Paiements pour Services Environnementaux)

PSE - Zones humides & prairies

 Réunion d'information aux agriculteurs le **21/10 à Buzains (après-midi)**

Objectif :

- € agriculteur
- maintien des zones humides et des bonnes pratiques associés, enjeu Zone d'Expansion de Crues


Méthode € : système de points → calcul de l'éligibilité et de la rémunération

Partenaires

EPAGE Aveyron Amont : animation

Agence de l'Eau + BE Solagro : maîtrise d'ouvrage


Structures « auditrices » : recrutement en cours par l'AEAG



Territoire : Haute vallée de l'Aveyron et affluents(hors Olip et Merdans)


3.3.Volet Inondations : actualités PEP-PAPI

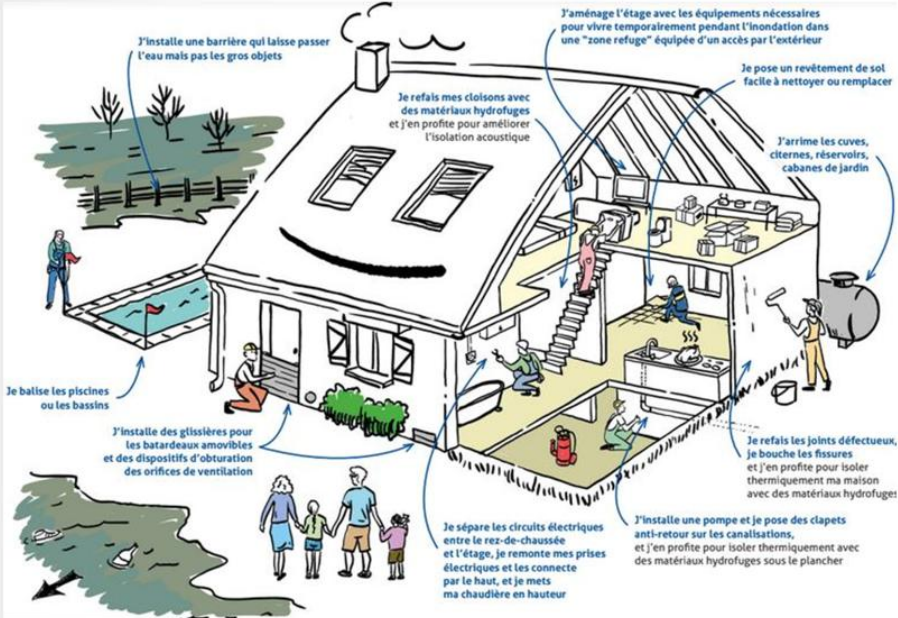
Attribution du marché « diagnostic de vulnérabilité »



Axe 5 « réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes »
Objectif : identifier les travaux et aménagements pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens + Réalisation des travaux.

Budget prévisionnel:
67 000 € (60 diagnostics particuliers + 10 bâtiments publics)





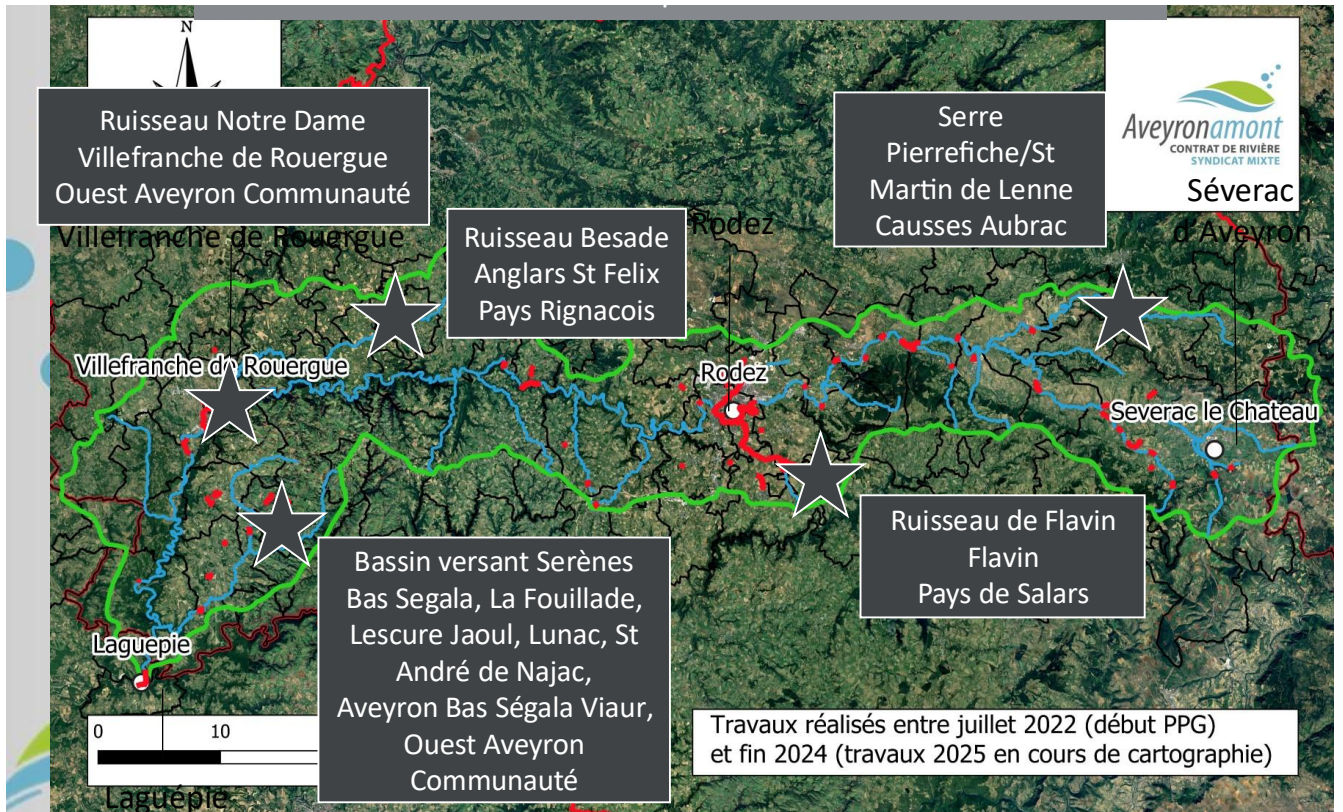
Aveyronamont



Axe 5 « réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes »
Objectif : identifier les travaux et aménagements pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens + Réalisation des travaux.

CANDIDATS	Prix total (TTC)	Note Prix	Note Technique	Note	Classement
ANETEAU					2
ARTELIA					5
MAYANE					4
OSGAPI	57 240.00 €	27.69	56	84	1
RISQUE ET TERRITOIRE					3
SCP GRAVELIER FOURCADIER					6
SOCOTEC	- €	-		-	

3.4.Volet PPG : travaux 2025

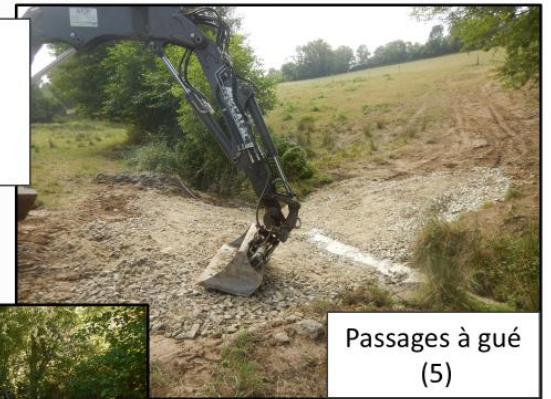


Bassin versant Serènes - Bas Segala, La Fouillade, Lescure Jaoul, Lunac, St André de Najac, - Aveyron Bas Ségala Viaur, Ouest Aveyron Communauté

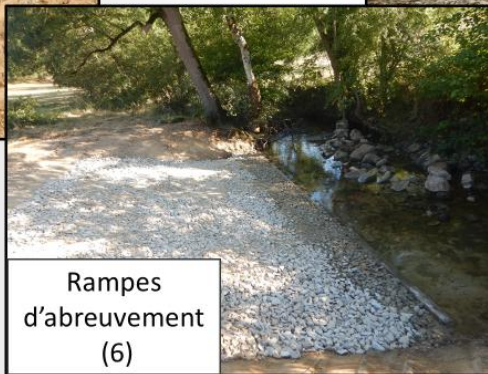
Tuyaux pour abreuvoir gravitaires (13)



Mise en défens des berges et point d'abreuvements (8 exploitants)



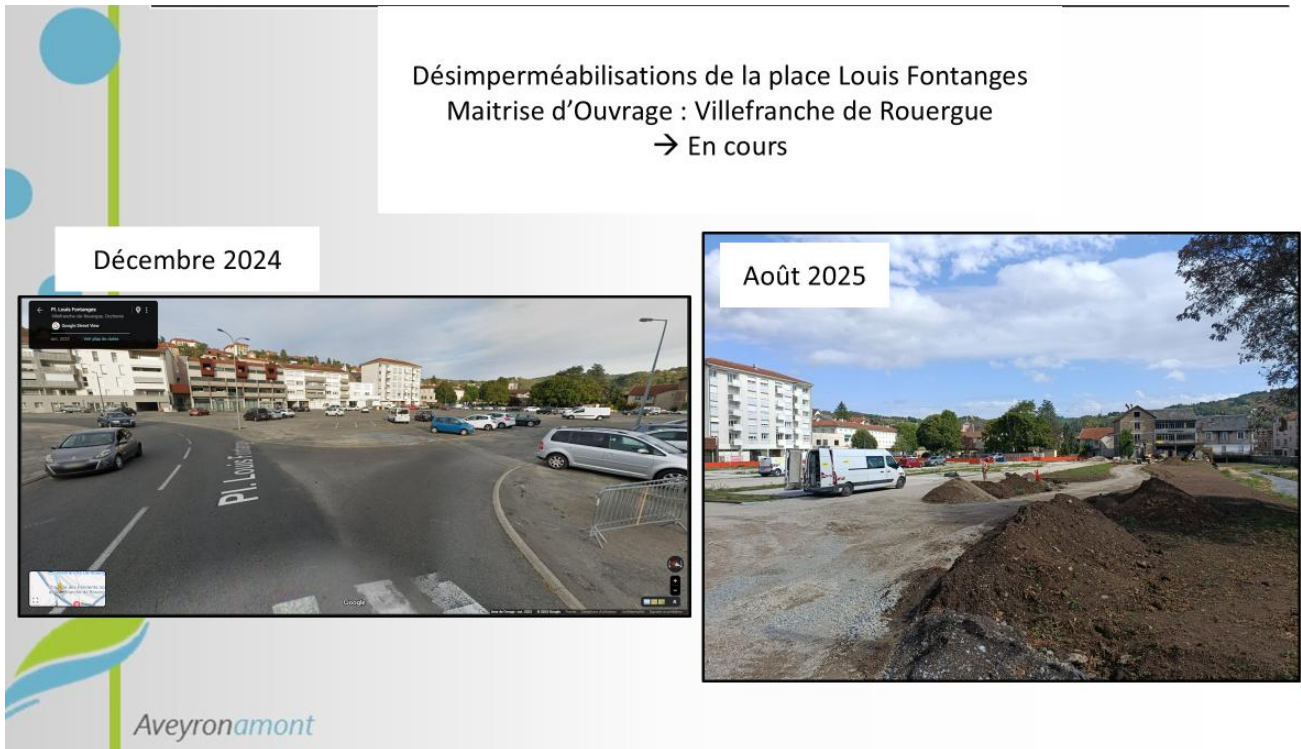
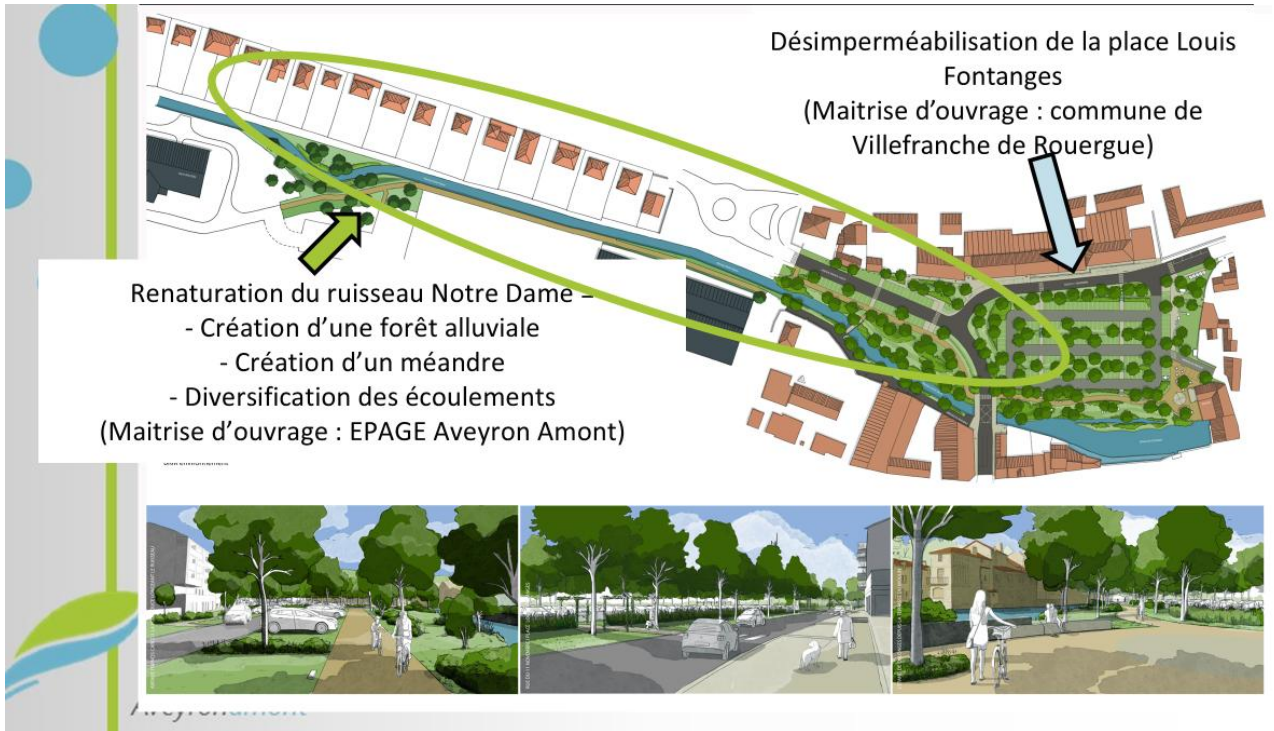
Passages à gué (5)



Rampes d'abreuvement (6)



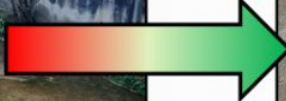
Travaux de renaturation du ruisseau Notre Dame à Villefranche-de-Rouergue



Création d'une forêt alluviale
Diversification des écoulements
(Maitrise d'ouvrage : EPAGE Aveyron Amont)
→ En cours



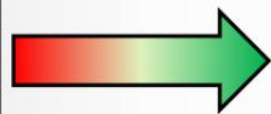
A venir : Engazonnement, plantations
d'arbres, poursuite de la diversification des
écoulements



Aveyronamont

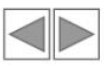
Création d'un méandre (Maitrise d'ouvrage : EPAGE
Aveyron Amont)
→ Retrait des espèces exotiques envahissantes (fait)
→ Creusement du méandre (en cours)

Ruisseau Notre Dame Villefranche
de Rouergue Ouest Aveyron
Communauté

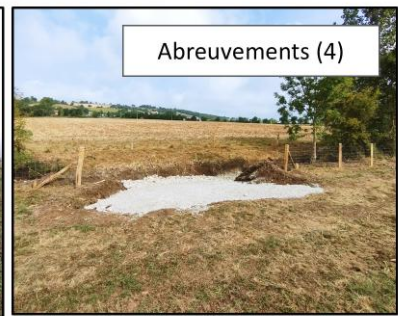
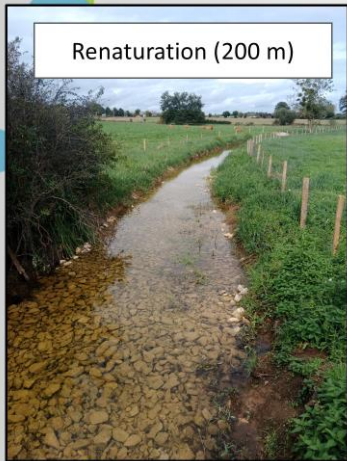


A venir : Finalisation du méandre (septembre)
engazonnement et plantations (automne/hiver) et
panneaux pédagogiques

Aveyronamont



Ruisseau de la Besade – Anglars Saint Félix – Pays Rignacois



A venir →
Plantations

Ruisseau de Flavin – Flavin – Pays de Salars



A venir →
Plantations

Serre – Pierrefiche d'Olt/St Martin de Lenne – Causses Aubrac



A venir →
Mise en défens des berges et plantations (hiver)



Les peupliers de cultures sont des arbres inadaptés en bord de cours d'eau car :

- Essence non naturelle
 - Possède un système racinaire inadapté aux berges (système de surface)
 - Grande prise au vent et branche cassante
- => **Sujets aux basculements et érosions de berges**

La stratégie d'intervention Gagnant/Gagnant :

- ✓ Aide du SMBV2A pour retirer les embâcles et arbres basculés chez des privés
- ✓ Engagement du propriétaire à supprimer les arbres à risque dans un délai de 18 mois

✓ Proposition supplémentaire du SMBV2A



Aveyronamont

Mars/avril

- Inventorier les sites avec une convention gagnant/gagnant signé
- Répertorier les sites qui dépassent le délai de 18 mois ou qui vont l'être prochainement



Mai Juin

- Aller sur le terrain pour voir si les peupliers ont été exploités ou non



Juillet

- Identifier les points de blocage en cas de non-respect de la convention (Difficulté à mobiliser un exploitant forestier ? Indivisions avec mauvaise entente ?, etc.)
- Estimer l'efficacité de la stratégie: Nombre de conventions signées et respectées, linéaire de berges signé, linéaire de berges exploités, etc.



Aout

- Note de synthèse

Aveyronamont

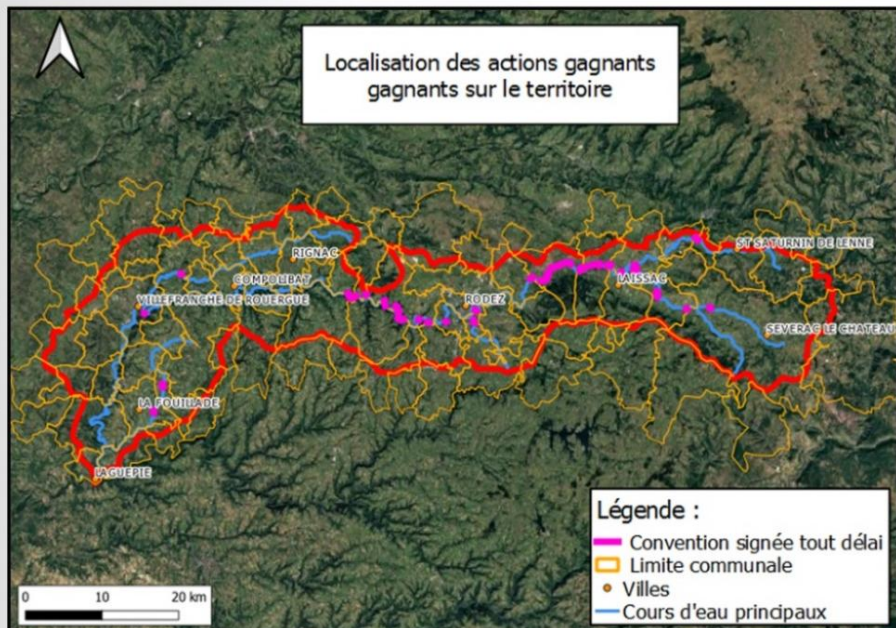
Nombre de conventions

- 2020 -> 13
- 2021 -> 7
- 2022 -> 6
- 2023 -> 7
- 2024 -> 9
- 2025 -> 3 (en cours)

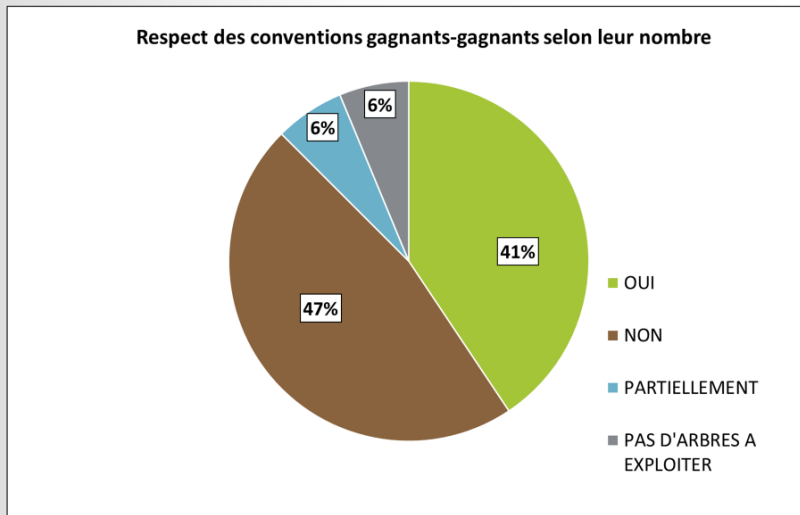
Linéaire total conventionné

= 17 km

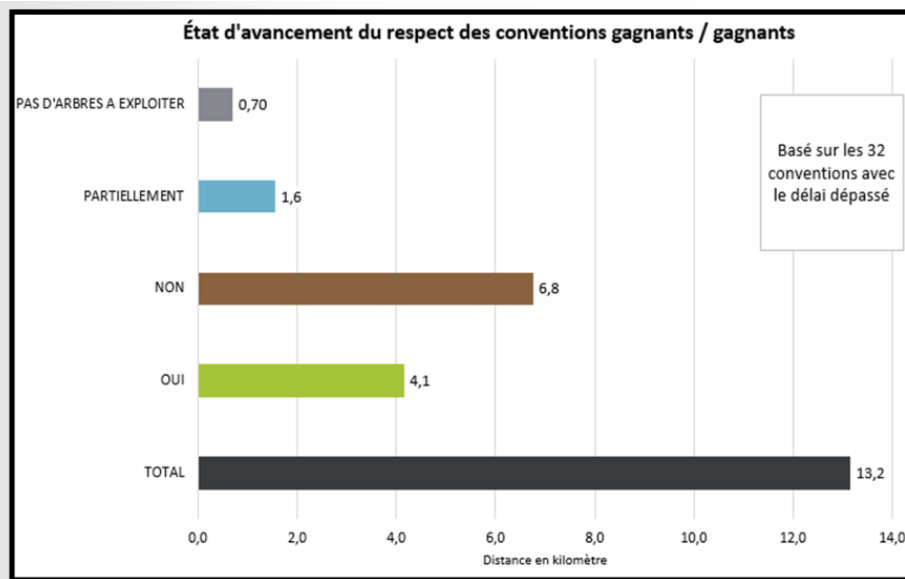
Localisation des actions gagnants gagnants sur le territoire



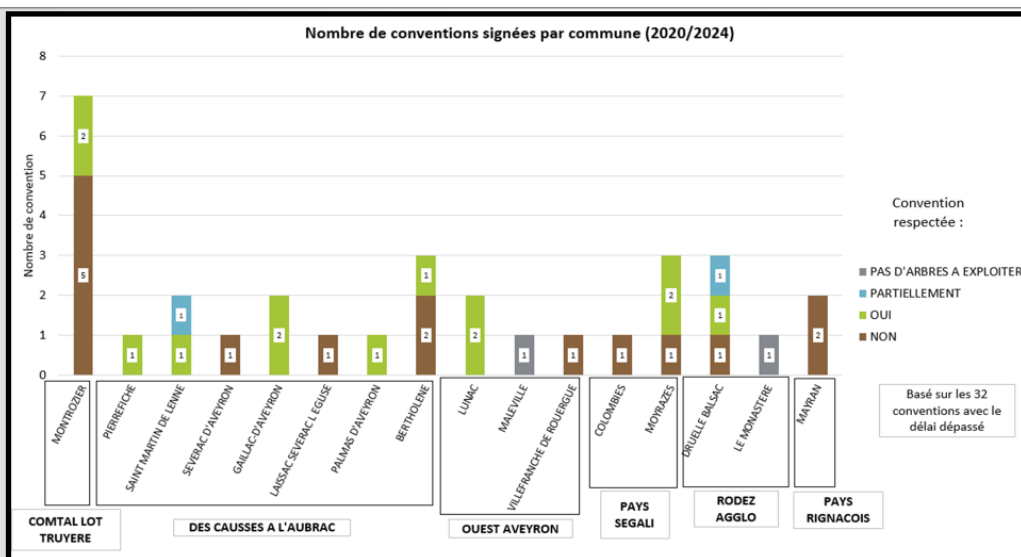
Aveyronamont



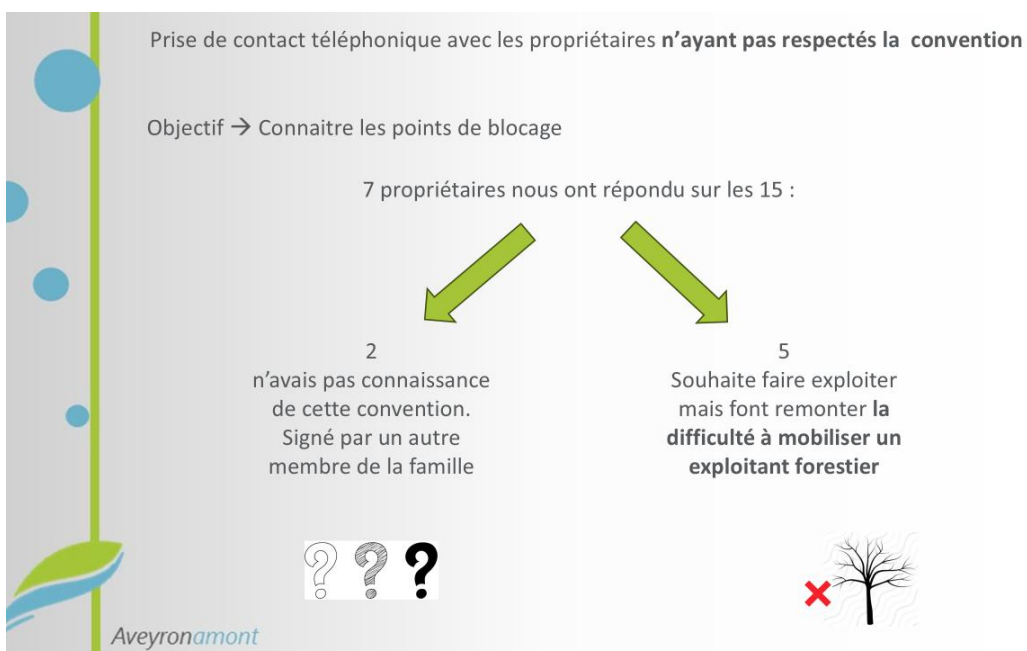
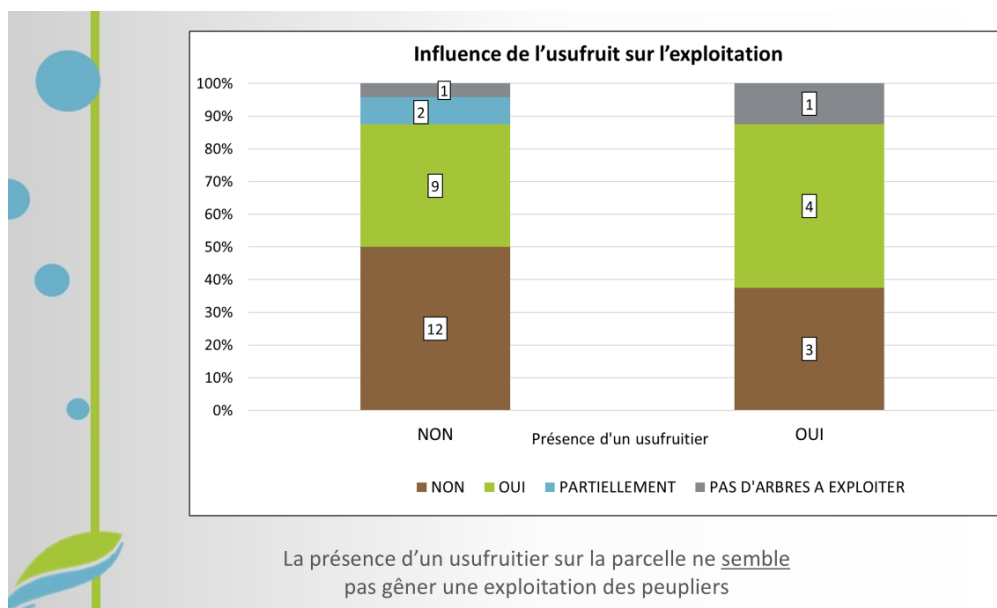
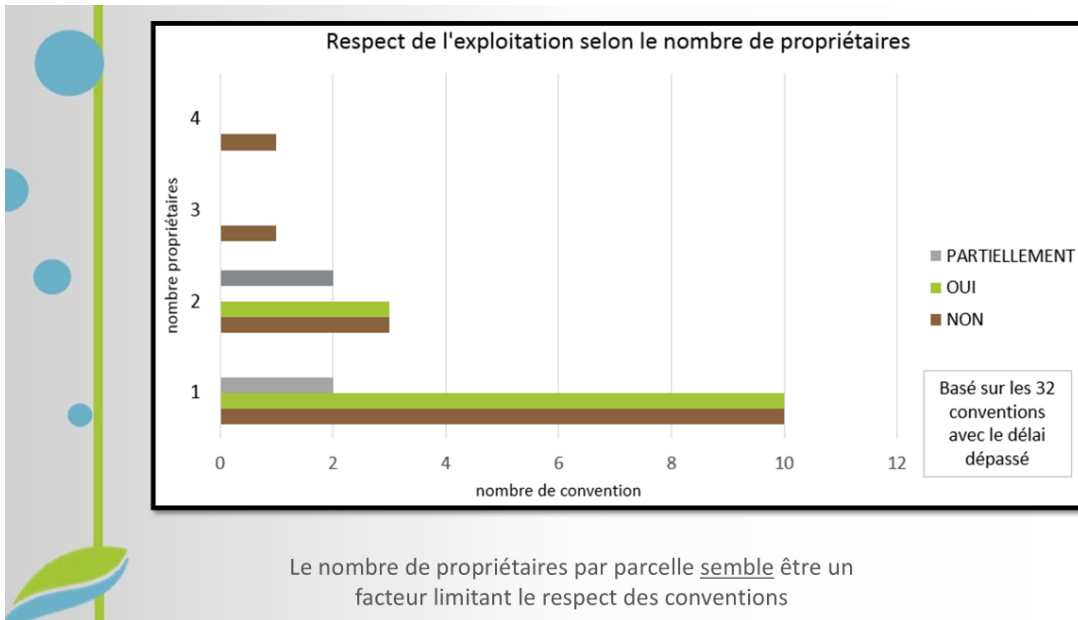
Environ la moitié des conventions sont respectées



Environ 31 % du linéaire total conventionné est respecté soit 6,4 km

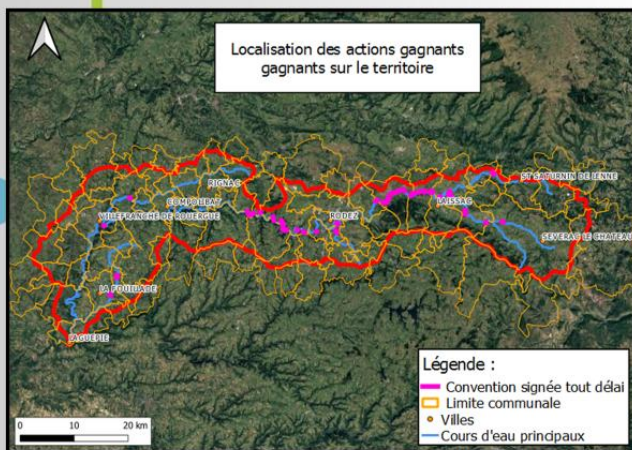


Forte variabilité entre communes/communautés



Sur 5 sites, les propriétaires ont accepté/souhaité étendre l'action vers un chantier de ...	Travaux suites aux actions gagnant/gagnant			
	Opportunités saisies			Demandes des propriétaires
	2023	2024	2025	2026
Plantations	X	X	X	
Clôtures/abreuvements			X	X
Renaturations			X	

Lunac Gaillac d'Aveyron Montrozier, Moyrazès et St Martin de Lenne Bertholène et Montrozier



Aveyronamont

Bilan des conventions depuis 2020

- 📄 45 conventions signées → 17 km de berges concernées
- 32 conventions échues
- 50 % respectées
- 4 km de berges exploitées

⚠️ Freins identifiés

- Indivision des parcelles
- Mobilisation d'un exploitant forestier

Perspective

→ Une stratégie qui ouvre la voie à des réalisations plus ambitieuses

M. Sahuquet demande si les propriétaires contactés acceptent systématiquement de signer la convention gagnant/gagnant. M. Sené-Lacombe indique que c'est le cas.

4. Structuration de l'EPTB Tarn-Aveyron – Etablissement Public Territorial de Bassin

4.1. Contexte



Masse d'eau (ME) : 418 ME superficielles et 15 ME souterraines
Superficie : 15 000 km²
Population : 825 000 habitants
Syndicats de bassin versant : 10
Départements : 9



Quantité

- Maintien des débits en période d'étiage
- Approvisionnement en eau potable et irrigation
- 25% du débit de la Garonne

Qualité/biodiversité



- Amélioration hydromorphologie des cours d'eau
- Lutte contre pollutions diffuses
- Protection eau potable et eaux de baignade



Climat

- Débits en baisse -30 à -40% 2050
- Hausse températures, baisse précipitations printanières
- Adaptation collective indispensable

4.2. Gouvernance



Association des syndicats de bassin versant

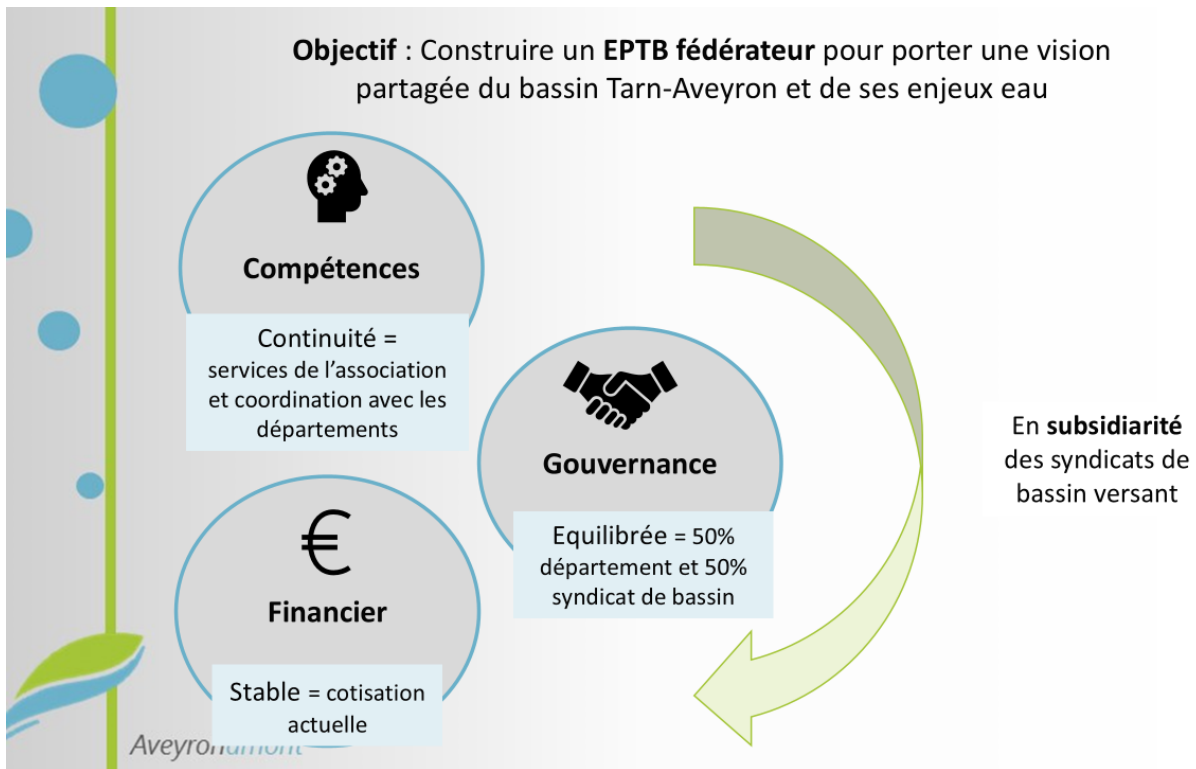
Partage de retours d'expériences
Outils communs : gestion données, appui documents d'urbanismes

Association des départements

Gestion des étiages sur les cours d'eau réalimentés

EPTB
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

4.3. Points-clés pour avancer ensemble



M. Hérin, Président de l'Association des Syndicats de Bassin Versant, s'est présenté puis a exposé les étapes de structuration de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Tarn Aveyron. M. Hérin a exposé les enjeux liés au partage de l'eau à cette échelle, insistant sur la nécessaire cohésion et solidarité entre les collectivités ainsi que sur l'importance d'une gestion intégrée, tant sur le volet quantitatif que qualitatif. Il a expliqué que, sur le bassin versant Tarn Aveyron, la gouvernance associera les départements et les syndicats de bassin versant, comme pour de nombreux EPTB voisins. Il a rappelé que chaque EPTB reflète les enjeux locaux de l'eau, ce qui justifie des champs de compétences spécifiques adaptés à chacun des grands bassins versants.

M. Hérin a également souligné que, à l'échelle nationale, la plupart des bassins sont déjà couverts par des EPTB. Le Tarn Aveyron demeure actuellement orphelin, ce qui constitue un frein à une coordination efficace. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) encourage fortement cette structuration pour harmoniser la gouvernance et renforcer la gestion intégrée du bassin.

Les membres du conseil syndical ont confirmé l'importance d'échanger sur les questions de l'eau à cette échelle, tout en maintenant l'opérationnalité auprès des syndicats de bassin versant. M. Hérin reste disponible pour l'EPAGE Aveyron Amont et les neuf autres syndicats afin de présenter, dans les semaines à venir, les statuts de l'EPTB Tarn Aveyron.

5. Programme d'actions 2026 : Dépôt des dossiers de subventions

5.1. Animations 2026

ANIM-1, ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT – ANNEE 2026

Monsieur le président expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de prévoir le financement de l'animation 2026 du contrat de rivière Aveyron amont. Les missions prévues au titre de l'année sont l'élaboration d'un nouvel outil de programmation des actions 2026-2031 et la déclinaison des actions 2026. L'outil restant à définir : SAGE et/ou Contrat de rivière et/ou ...

L'animation du volet espace rural du contrat rivière (ANIM-1) :

Ceci reprend le coût annuel du poste de chargé de mission et du secrétariat associé soit 93 500 € réparti dans les salaires et charges du personnel dédiés à la mission (72 500 €), les dépenses liées aux déplacements (5 000 €), les frais indirects (14 000 €) et les dépenses ponctuelles d'investissement (matériel) (2 000 €)

Le plan de financement suivant est proposé : 80% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (74 800 €), et 20% d'autofinancement (18 700 €)

La communication et la sensibilisation du contrat de rivière (VALORISATION-3 et SENSIBILI-1)

Ceci reprend le coût annuel des opérations de sensibilisation des scolaires via l'opération mon école mon cours d'eau (21 000€) et la création de divers outils de communication (5 050 €) soit 25 050.00 €.

Le plan de financement suivant est proposé : 50% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (12 525 €), 20% du Conseil Départemental (5 250€), 10% du Conseil Régional (2 505 €) et 20% d'autofinancement (5010€)

LE CONSEIL SYNDICAL :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par le président,
- AUTORISE le président à actualiser le plan de financement
- PREVOIT le montage du dossier de demande de financements correspondant, et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aveyron,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

(30 POUR /0 CONTRE /0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

DELIBERATION N°2025-15**ANIM-2, ANIMATION DU VOLET ESPACE RURAL DU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT – ANNEE 2026**

Monsieur le président expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de prévoir le financement de l'animation 2026 du volet espace rural du contrat de rivière Aveyron amont. Les missions prévues au titre de l'année l'élaboration d'un nouvel outil de programmation des actions 2026-2031 et la déclinaison des actions 2026.

L'animation du volet espace rural du contrat rivière (ANIM-2) :

Ceci reprend le coût annuel du poste de chargé de mission et du secrétariat associé soit 83 000 € réparti dans les salaires et charges du personnel dédiés à la mission (62 000 €), les dépenses liées aux déplacements (5 000 €), les frais indirects (14 000€) et les dépenses ponctuelles d'investissement (matériel) (2 000 €)

Le plan de financement suivant est proposé : 80% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (66 400 €), et 20% d'autofinancement (16 600€)

La communication et la sensibilisation du contrat de rivière (SENSIBILI-4 et SENSIBILI-5) :

Ceci reprend le coût annuel des opérations de sensibilisation lors de journées techniques (2 350€) et la création de divers outils de communication pour mettre en commun des conseils pratiques (guide, fiche technique, vidéo... (5 000 €) soit 7 350 €.

Le plan de financement suivant est proposé : 50% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (3 675 €) et 50% d'autofinancement (3 675€)

LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par le président,**
- **AUTORISE le président à actualiser le plan de financement**
- **PREVOIT le montage du dossier de demande de financements correspondant, et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,**
- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.**

(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

DELIBERATION N°2025-16 ANIM-3, ANIMATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (PPG) - ANNEE 2026

Monsieur le président expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de prévoir le financement de l'animation 2026 du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du contrat de rivière Aveyron amont. Les missions prévues au titre de l'année sont la poursuite de la déclinaison des actions et la préparation du programme 2022-2026.

L'animation des programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques (ANIM-3)

Ceci reprend le coût annuel des postes de chargé de mission milieux aquatiques et du secrétariat associé soit 198 000 € réparti dans les salaires et charges du personnel dédiés à la mission (154 000 €, dont 20 000 au titre des suivis pollutions), les dépenses liées aux déplacements (10 000 €), les frais indirects (30 000€) et les dépenses ponctuelles d'investissement (matériel) (4 000 €)

Le plan de financement suivant est proposé : 70% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (138 600.00 €), et 30% d'autofinancement (59 400 €)

LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par le président,**
- **AUTORISE le président à actualiser le plan de financement**
- **PREVOIT le montage du dossier de demande de financements correspondant, et**

- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,**
- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.**

(30 POUR / CONTRE / ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**DELIBERATION N°2025-17
ANIM-6, ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI- ANNEE
2026**

Monsieur le président expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de prévoir le financement de l'animation 2026 du programme d'études préalable au PAPI. Les missions prévues au titre de l'année sont la poursuite de la déclinaison des actions et la préparation du programme 2024-2026.

L'animation programme d'études préalable au PAPI (ANIM-6) :

Ceci reprend le coût annuel du poste de chargé de mission et du secrétariat associé soit 79 800 € répartis dans les salaires et charges du personnel dédié à la mission (58 000€), les dépenses liées aux déplacements (5 000 €), les frais indirects (14 000€) et les dépenses ponctuelles d'investissement (matériel) (2 000 €)

Le plan de financement suivant est proposé : 50% d'aide de de l'Etat sur les dépenses éligibles (39 900€), et 30% de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les dépenses éligibles (23 940 €), et 20% d'autofinancement au titre de l'animation directe (15 960€)

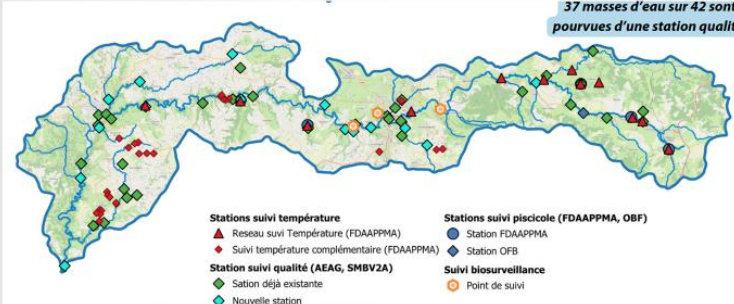
LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par le président,**
- **AUTORISE le président à actualiser le plan de financement**
- **PREVOIT le montage du dossier de demande de financements correspondant, et sollicite l'aide de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,**
- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.**

(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

5.2.Programme d'actions 2026



37 masses d'eau sur 42 sont pourvues d'une station qualité!

Stations suivi température

- ▲ Réseau suivi Température (FDAAPPMA)
- ◆ Suivi température complémentaire (FDAAPPMA)

Station suivi qualité (AEAG, SMBV2A)

- ◆ Station déjà existante
- ◇ Nouvelle station

Stations suivi piscicole (FDAAPPMA, OBF)

- Station FDAAPPMA
- ◆ Station OBF

Suivi biosurveillance

- Point de suivi

Monsieur le Président expose que l'EPAGE Aveyron Amont assure la maîtrise d'ouvrage du suivi de la qualité des eaux de la rivière Aveyron et de ses affluents depuis 2017

LE COMITE SYNDICAL :

- ENGAGE officiellement le suivi 2026 de la qualité de l'eau
- APPROUVE le plan de financement
- AUTORISE le président à lancer la consultation associée
- ...

Aveyronamont

Conforme au prévisionnel

Délibération 2025-18

DELIBERATION N°2025-18 SUIVI-2, SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX - ANNEE 2026

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que l'EPAGE Aveyron Amont assure la maîtrise d'ouvrage du suivi de la qualité des eaux de la rivière Aveyron et de ses affluents depuis 2017. En 2023 le réseau comptait 13 stations : 7 sur l'Aveyron et ses principaux affluents, 2 sur le bassin versant de la Briane, et 2 sur le bassin versant de la Serène et 2 sur des affluents (le Lenne et le Zahaux)

Il est prévu de poursuivre ce suivi en 2026.

Monsieur le président propose donc à l'assemblée de prévoir l'engagement de la nouvelle campagne 2026 du réseau de suivi de la qualité de l'eau du bassin versant Aveyron Amont. Le montant du suivi est estimé à 27 000 € TTC avec un autofinancement du SMBV2A de 12 000 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	%	Montant
Agence de l'Eau Adour Garonne	- Prélèvements et analyses : 70 % - Rapport d'interprétation : 50 %	15 000 €
Autofinancement SMBV2A	- Prélèvements et analyses : 30 % - Rapport d'interprétation : 50 %	12 000 €

LE COMITE SYNDICAL :

- **ENGAGE** officiellement le suivi 2026 de la qualité de l'eau sur le bassin versant Aveyron Amont, et prévoit le montant correspondant au budget primitif 2026 du syndicat,
- **APPROUVE** le plan de financement de ce projet tel que présenté, et sollicite les aides correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- **AUTORISE** le président à actualiser le plan de financement
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation associée et à signer le devis pour l'année 2026, sous réserve de l'obtention des financements sollicités,
- **AUTORISE** le président à réaliser l'ensemble des démarches administratives relatives à ce dossier

(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Actions PEP-PAPI 2026

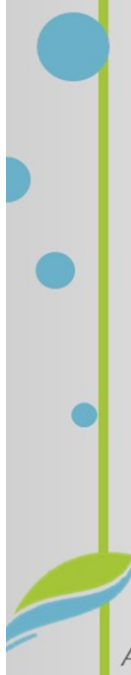
Monsieur le Président précise que le PEP PAPI comprend 35 actions de 204 à 2026, soit sur l'ensemble du bassin versant soit localement. Le montant total prévisionnel des actions s'élève à 1,4 millions d'euros.

En 2026, il est envisagé de poursuivre la mise en œuvre des actions débutées en 2025 et de **lancer 2 nouvelles actions**.

	Libellé de l'action	COÛT	Financement
FA 1.3	Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les ZEC d'intérêt	27 000 €	Agence de l'eau 50%, CA 12/ADASEA 25%,
FA 6.3	Etudier la possibilité de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le bassin de Notre-Dame	10 000 €	Etat 50%, Agence de l'eau 30%

LE COMITE SYNDICAL :

- PROGRAMME ces actions pour l'année 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président à actualiser le plan de financement
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises
- ...

 **Conforme au prévisionnel** **Délibération 2025-19**

DELIBERATION N°2025-19 ACTIONS PEP-PAPI 2026

- VU** l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,
- VU** les statuts dudit Syndicat SMBV2A,
- VU** La lettre d'intention du 01/02/2024 transmise au Préfet de la Région pour la validation du dossier PEP PAPI
- VU** la délibération n°2023-32 portant approbation du Programme d'Etude Préalable du PAPI

Aveyron-amont 2024-2026 ;

Monsieur le Président rappelle que le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales qui donnent le cadre d'une gestion globale des inondations, afin de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ils permettent aux collectivités de structurer leurs démarches de prévention à l'échelle de bassins de risques, et de bénéficier du soutien financier de l'Etat.

Afin de faciliter et accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes, le nouveau cahier des charges simplifie les procédures. Un programme préalable d'étude PEP, d'une durée maximale de 4 ans, doit être initié. Il permet, grâce à la déclinaison des études et des diagnostics, d'élaborer le programme d'actions de prévention des inondations complet PAPI.

Monsieur le Président précise que 35 actions sont identifiées, soit sur l'ensemble du bassin versant soit localement. Le montant total prévisionnel des actions s'élève à 1,4 millions d'euros.

En 2026, il est envisagé de poursuivre la mise en œuvre des actions débutées en 2025 et de lancer 2 nouvelles actions portées par le SMBV2A. Les actions pour lesquelles des demandes de financement sont envisagés en 2026 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Ces actions bénéficieront du soutien de nombreux partenaires : Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil régional Occitanie, Conseil départemental...

Référence	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	ANNEE prévisionnelle	COUT prévisionnel	PLAN DE Financement prévisionnel
FA 0.1	Animer le PEP-PAPI	SMBV2A	2024-2026	80 000 €	Etat 50%, Agence de l'Eau 30%
FA 1.3	Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les ZEC d'intérêt	SMBV2A	2026	27 000 €	Agence de l'eau 50%, CA 12/ADASEA 25%,
FA 1.7	Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation	SMBV2A	2024-2026	2 700 €	Etat 80%
FA 4.2	Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme – inscrit au budget de l'ABVTA	Association Tarn Aveyron ABVTA (avec contribution du SMBV2A)	2024-2026	7 500 €	Agence de l'Eau 70%, Région Occitanie 10%,
FA 6.1	Gérer les embâcles obstruant sur les secteurs à enjeux – inscrit au PPG	SMBV2A	2024-2026	42 000 €	Agence de l'Eau 50%, Département de l'Aveyron et du Tarn et Garonne 10%
FA 6.2	Mettre en œuvre les actions de prévention des inondations liées aux traversées urbaines – inscrit au PPG	SMBV2A	2024-2026	20 915 €	Département de l'Aveyron et du Tarn et Garonne 10%

FA 6.3	Etudier la possibilité de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le bassin de Notre-Dame	SMBV2A	2026	10 000 €	Etat 50%, Agence de l'eau 30%
--------	---	--------	------	----------	-------------------------------

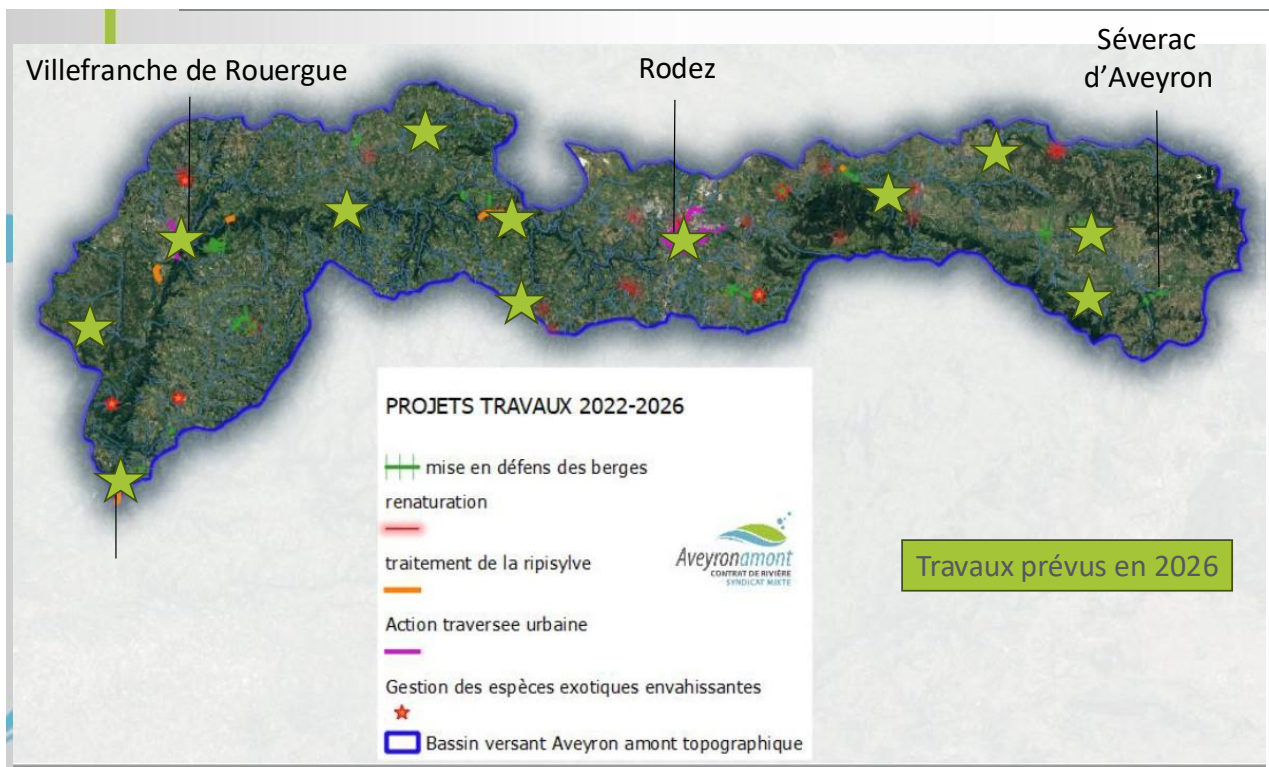
LE CONSEIL SYNDICAL :

PROGRAMME ces actions pour l'année 2026, prévoit l'inscription de la dépense et des recettes correspondantes au budget 2026 du SMBV2A,
 AUTORISE Monsieur le Président à actualiser le plan de financement et à solliciter des aides auprès des partenaires financiers,
 AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises pour les actions de ce projet le nécessitant, et d'autoriser le président à signer les éventuels marchés qui en découlent,
 AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce projet.

(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Travaux GEMAPI 2026



DELIBERATION N°2025-20 MAPPG-6, TRANCHE DE TRAVAUX PPG 2026

VU l'article L. 211-7 du Code de l'environnement habilitant les collectivités territoriales et leurs groupements à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général visant à l'aménagement et la gestion de l'eau

en cas d'une carence généralisée ou de mesures inadaptées de la part de propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux

VU les articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural nécessitant de recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées

VU l'arrêté inter-préfectoral n°12-2022-09-28-00001 du 28 septembre 2022 portant déclaration d'intérêt général et déclaration loi sur l'eau, du programme pluriannuel de gestion 2022-2023 des milieux aquatiques du bassin versant Aveyron amont

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU la délibération 2022-15 du conseil syndical SMBV2A du 1^{er} juillet 2022 approuvant le PPG 2022-2032 et sa DIG

Monsieur le président rappelle que l'EPAGE Aveyron Amont exerce pour le compte de ses adhérents la compétence GEMAPI. Les travaux associés font l'objet d'une programmation pluriannuelle PPG GEMAPI. À ce titre, il convient d'engager la tranche 2026 de travaux

Le montant total prévisionnel est de 369 553 € TTC. L'autofinancement prévisionnel du SMBV2A via les EPCI-FP est de 119 762 €. Les travaux sont répartis :

les interventions en régie de l'équipe d'agents rivière, mise à disposition par Rodez Agglomération et la CCQRGA.

les fournitures de matériaux

les interventions confiées à des entreprises

Le plan de financement correspondant à ce projet est :

Toutes les actions	
Partenaires financiers	% financement
Agence de l'Eau Adour Garonne	50% à 80% <i>fonction des actions</i>
Conseil Régional Occitanie	20%
Conseil Départemental de l'Aveyron et du Tarn et Garonne	10%
Autofinancement	20%



Programme 2026 GEMAPI PPG

Typologie	Intitulé chantier/détail	Année	EPCI concerné	Dépenses Prévisionnelles totales TTC

A Renaturation de cours d'eau	Suivi des chantiers de renaturation des années précédentes	Tous les ans	Toutes	5 400 €
A Renaturation de cours d'eau	Renaturation de la Serre en amont de Coussergues	2026	Des Causses A L Aubrac	35 500 €
A Renaturation de cours d'eau	Recharge granulométrique sur le ruisseau de Buzareingues	2026	Des Causses A L Aubrac	21 000 €
A Renaturation de cours d'eau	Remobilisation des ZEC de la Maresque en amont du bourg de Limayrac	2026	Pays Ségali	42 000 €
A Renaturation de cours d'eau	Etude de l'optimisation des ZEC sur le bassin de l'Alzou, de ST Félix à Lacout	2026	Pays Rignacois + Plateau de Montbazens	24 000 €
A Renaturation de cours d'eau	Restauration et valorisation de l'ancien captage de Couron	2026	Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	4 425 €
B Embâcles et peupliers	Gestion des embâcles selon les besoins, avec incitation à la suppression des peupliers (equipe RA)	2026	Toutes	40 500 €
B Embâcles et peupliers	Gestion des embâcles selon les besoins, avec incitation à la suppression des peupliers (equipe QRGA)	2026	Toutes	1 475 €
B Revégétalisation	Revégétalisation	2026	Toutes	42 346 €
B Ripisylve	Gestion des peupliers en amont du pont de Valez	2026	Conques Marcillac + Pays Rignacois + Pays Segali	4 800 €
C Gestion des espèces exotiques envahissantes	Maintien de la pression sur les foyers de PEE stabilisés	Tous les ans	Rodez Agglomération	5 940 €
C Gestion des espèces exotiques envahissantes	Gestion du Myriophille sur la mare de St Rémy	Tous les ans	Ouest Aveyron Communauté	3 240 €
C Gestion des espèces exotiques envahissantes	Gestion de la Jussie sur le plan d'eau de Saubayre La Fouillade	Tous les ans	Ouest Aveyron Communauté	4 050 €
C Gestion des espèces exotiques envahissantes	Gestion de Faxonius rusticus sur le plan d'eau d'Inières	Tous les ans	Rodez Agglomération	5 400 €
C Gestion des espèces exotiques envahissantes	Veiller et Intervenir sur les foyers émergents/ PEE émergentes	Tous les ans	Toutes	1 350 €
D Mise en défens et abreuvement	Assurer le bon fonctionnement des points d'abreuvement réalisés les années précédentes	Tous les ans	Toutes	2 700 €

D Mise en défens et abreuvement	Mise en défens et abreuvement sur le bassin versant de l'Olip (dynamique espace rural et agricole)	2026	Des Causses A L Aubrac	44 910 €
D Mise en défens et abreuvement	Mise en défens et abreuvement en amont du projet de profil de baignade de Compolibat	2026	Aveyron Bas Ségala Viaur et Plateau de Montbazens	45 652 €
F Intervenir en zone urbaine	Entretien du piège à embâcles sur le Lugagnac en amont de Bertholène	Tous les ans	Des Causses A L Aubrac	1 800 €
F Intervenir en zone urbaine	Traversée urbaine de Rodez Agglomération	Tous les ans	Rodez Agglomération	16 200 €
F Intervenir en zone urbaine	Traversée urbaine de Villefranche sur l'Aveyron	Tous les ans	Ouest Aveyron Communauté	1 620 €
F Intervenir en zone urbaine	Traversée urbaine de Villefranche sur le ruisseau de Notre Dame	Tous les ans	Ouest Aveyron Communauté	1 620 €
F Intervenir en zone urbaine	Traversée urbaine de Laguépie. Restauration de la ripisylve	Tous les ans	Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	1 475 €
Suivi pollution	Surveillance des points de rejets et alerte pollution	Tous les ans	Rodez Agglomération	12 150 €
	TOTAL	2026		369 553 €

LE CONSEIL SYNDICAL :

- PROGRAMME cette tranche de travaux pour l'année 2026, prévoit l'inscription de la dépense correspondante au budget 2026 du SMBV2A,
- AUTORISE le Président à actualiser le programme de travaux suite aux réunions de validations auprès des élus référents du SMBV2A,
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises pour les actions de ce projet le nécessitant, et d'autoriser le président à signer les éventuels marchés qui en découlent,
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté par le Président, sollicite les aides correspondantes auprès des partenaires financiers, et au besoin actualise le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce projet.

(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

DELIBERATION N°2025-21 APPROBATION LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION D'UN ACCORD- CADRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5721, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération 2022-15 du conseil syndical SMBV2A du 1^{er} juillet 2022 approuvant le PPG 2022-2032 et sa DIG

Monsieur le président rappelle que le SMBV2A exerce pour le compte de ses adhérents la compétence GEMAPI. Les travaux associés font l'objet d'une programmation pluriannuelle PPG GEMAPI.

Considérant qu'il convient de renouveler l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de mise en défens des berges sur le territoire du bassin versant Aveyron Amont ;

Considérant qu'il est proposé d'allotir les prestations de travaux par type d'aménagements et par secteur ;

Considérant que le marché fera l'objet d'une procédure adaptée ouverte ;

LE CONSEIL SYNDICAL, après avoir délibéré décide :

- D'APPROUVER le lancement de la procédure de consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande
- D'AUTORISER le président à signer les pièces contractuelles de l'accord-cadre à bons de commande et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché

(30 POUR / CONTRE / ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

5.3. Administration du syndicat

DELIBERATION N°2025-22 CREATION / SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 03 septembre 2024 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien territorial principal de 1^{ère} classe en raison de la réussite à un examen professionnel d'un agent ;

Monsieur le président propose de modifier le tableau des emplois au 01^{er} octobre 2025 par :

- **la création d'un** emploi de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures.

- **la suppression d'un** emploi de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures.

LE CONSEIL SYNDICAL DECIDE

- D'APPROUVER ces modifications
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2025

(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

DELIBERATION N°2025-23 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

VU la délibération du comité syndical du SMBV2A n°2017-5 du 5 janvier 2017 portant création du tableau des emplois dudit syndicat,

VU la délibération du comité syndical du SMBV2A 2024-23, portant modification du tableau des emplois du SMBV2A

Conformément au Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée les modifications suivantes au tableau des emplois, à compter du 01/10/2025 :

- Suppression d'un emploi de technicien territorial principal de 2ème classe et ajout d'un emploi de technicien territorial principal de 1ère classe

LE CONSEIL SYNDICAL :

ADOpte à compter du 01/10/2025 la modification du tableau des emplois ainsi proposée

INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget

SERVICES	EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO DU POSTE Temps complet (TC) Temps non complet (TNC) Temps partiel (TP)	FONDEMENT (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un contractuel)	POSTES POURVUS				
						Statut de l'agent	Sexe	Temps de travail	Date création poste	Ref Delib
GEMAPI	Direction du SMBV2A, Chargé de mission bassin versant	Ingénieur	A	TC	L.332-14 ou à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique	Titulaire	F	TC	05/01/2017	2017-5
	Chargé de mission bassin versant,	Ingénieur	A	TC		Contractuel	F	TP80 %	05/01/2017	2017-5
	Chargé de mission bassin versant	Technicien principal de 2ème classe	B	TC		Titulaire	F	TP80 %	05/01/2017	2017-6
	Chargé de mission bassin versant	Technicien principal de 1ère classe	B	TC		Titulaire	F	TP80 %	01/10/2025	2025-21
	Chargé de mission bassin versant	Technicien	B	TC		Contractuel	M	TC	13/12/2021	2021-19
	Chargé de mission bassin versant	Technicien	B	TC						
	Secrétaire administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC		Titulaire	F	TC	04/11/2022	2024-21

(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

DÉLIBÉRATION N° 2025-25
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS AU REEL DANS LE CADRE DES MISSIONS

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article L2 du code général de la fonction publique,

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

M. le Président rappelle à l'assemblée que les agents qui se déplacent pour les besoins du service en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas exposés dans ce cadre.

Depuis le 22 septembre 2023, la prise en charge est fixée à 20 € par repas, qu'il s'agisse du repas du midi ou de celui du soir. Le petit-déjeuner ne saurait être pris en charge à ce titre.

Le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer, par

délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (20 €).

Le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur ou de l'établissement.

Pour rappel, aucune indemnité de repas ne peut être attribuée aux agents bénéficiant de la gratuité du repas.

LE CONSEIL SYNDICAL DECIDE :

- D'INSTAURER un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.

(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

DÉLIBÉRATION N° 2025-26 RENOUVELLEMENT ADHESION SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

VU la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron prend fin le 31/12/2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

LE CONSEIL SYNDICAL DECIDE :

- DE CONFIER le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron.
- D'AUTORISER le Président) à signer une convention d'adhésion au service de Médecine

Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2025

- DE REGLER au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

(30 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits


5.4. Informations diverses

A VOS AGENDAS

2 octobre soirée à Laissac : restitution finale de l'étude des étudiants SupAgro

16 octobre à 20h30 à Villefranche de Rouergue: pièce de théâtre « inondation »

21 octobre après-midi à Buzains : présentation dispositif PSE

 13, 18, 20 et 25 novembre matin : commissions pour l'écriture du futur programme d'actions

11 décembre matin à Druelle : conseil syndical

Aveyronamont



JEUDI 16 OCTOBRE 2025 20h30

Théâtre des Bastides
Villefranche de Rouergue

RISKS.COM
UN SPECTACLE QUI ALERTE ... ET QUI FAIT RIRE!

Venez découvrir la face cachée de la prévention des risques à travers une pièce de théâtre. Avec humour, la compagnie Ephémère Essentiel révélera les dessous de la gestion des risques et les outils pour bien réagir face à l'imprévisible.

GRATUIT

Réservation conseillée au 05 65 63 58 21 (EPAGE Aveyron amont)

L'Aveyron, le 3 mars 1930

Villefranche de Rouergue Aveyronamont EPAGE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

Pour les commissions d'écriture des actions **les dates retenues sont** :

- Basse Vallée mardi 25 novembre matin – à proximité du villefranchois
- Moyenne Vallée jeudi 27 novembre matin – à proximité du ruthénois
- Haute Vallée mardi 2 décembre matin - à proximité du laissaguais

Le Président lève la séance à 12h30

Les ateliers de l'après-midi en photos

Renaturation du ruisseau de Lavernhe



Temps d'échanges avec un agriculteur du bassin de l'Olip



Clôtures et abreuvements sur l'Olip

